



## Primes dans un changement de contrat

Par **herve**, le **04/07/2009** à **23:35**

Bonjour,  
mon patron part en retraite.apres 19 ans dans son entreprise,chaque annees je percevais une prime reguliere et toujours du meme montant.non mentionnee dans mon contrat. actuellement il y a un repreneur qui reprend les 2 salaries et il doit creer une sarl est ce que les primes non mentionnees dans mon ancien contrat peuvent etre supprimer ou quoi faire mon toujours en beneficier.

merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **05/07/2009** à **07:50**

bonjour,

cette prime n'étant pas mentionné sur votre contrat de travail résulte donc d'un usage.

elle est due par le nouvel employeur, sauf si il l'a dénonce par lettre à chaque salarié.

jetez un oeil dans votre convention collective pour voir si une prime est prévue.